



Canalisation sur pont de toiture

Après l'apparition des montants, des poutres ou des structures à plafond non protégé, la canalisation électrique dut souvent être changée de place pour être installée sur la surface du pont de la toiture, ce qui créa des problèmes pour les auteurs de plans, propriétaires et entrepreneurs couvreurs.

Pour les autorités chargées des devis tenant à l'existence d'un écran de vapeur, ceci signifie que cette installation ne pourra être tout à fait possible à cause des perforations aux prises de courant et pièces d'assujettissement. Si l'écran de vapeur doit être posé après la canalisation, l'entrepreneur couvreur a la tâche impossible de construire un bon écran de vapeur au-dessus et autour de la canalisation et des boîtes. Des entailles à ces saillies ou leur assemblage en vue d'assurer que la membrane du toit a une surface satisfaisante entraîneront aussi une diminution de l'épaisseur de l'isolant. Ces secteurs et endroits où l'épaisseur de l'isolant est réduite peuvent éventuellement poser des problèmes en raison de la condensation. Dans certains cas même il se peut que les boîtes de jonction soient plus épaisses que l'isolant choisi.

Pour le propriétaire, ceci signifie un écran de vapeur secondaire malgré tous les soins qu'il aura pris à l'installer. Il pourra en résulter une détérioration de l'isolant et un défaut prématuré de la membrane du toit.

Pour éviter ces problèmes, il faut soit construire le pont après et par dessus les canalisations et boîtes de jonction, soit installer le système électrique à l'intérieur du pont lorsque la structure le permet.

Les opinions exprimées ci-dessus sont celles du Comité Technique National de l'ACEC. Ce bulletin technique est distribué dans le but de véhiculer des renseignements pertinents sur l'industrie de la couverture. Les énoncés, commentaires, opinions et conclusions, s'il y a lieu, ne constituent pas un avis techniques définitifs, nous invitons le lecteur à solliciter l'avis d'un professionnel en génie ou en architecture. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ACEC, l'un des officiers ou directeurs de même que par des membres ou employés sur l'interprétation et l'utilisation que le lecteur pourra faire des renseignements contenus dans ce bulletin.